



## Document estempillé confidentiel

Par **benjgre**, le **27/04/2009** à **16:38**

Bonjour,  
je suis un particulier et je voudrais savoir si, lorsque entant qu'auteur, j'estampille un document du mot CONFIDENTIEL, un autre que moi à le droit de lire ou divulguer ce document sans mon autorisation? S'expose t'il a d'éventuelles poursuites?

Merci d'avance!